AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1938
FR0000062671-FS0934

2 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXAIL TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 ocotbre 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société EXAIL TECHNOLOGIES et détenir, indirectement, 831 519 actions EXAIL TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,88 du capital et 3,61% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
J.P. Morgan Securities LLC	2 568	0,02	2 568	0,01
J.P. Morgan Securities plc	828 951	4,86	828 951	3,60
Total JPMorgan Chase & Co.	**831 519**	**4,88**	**831 519**	**3,61**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EXAIL TECHNOLOGIES sur le marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 356 681 actions EXAIL TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 40 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 1er avril 2027 et le 1er juillet 2033[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 17 044 747 actions représentant 23 056 746 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.